

dît que la valeur de l'argent a baissé depuis que le taux de 7 pour cent a été fixé par le présent acte des banques. Mais l'honorable ministre doit savoir que le taux d'intérêt peut encore monter. Qu'il arrive une nouvelle ère de prospérité pour le pays, et que les placements de capitaux deviennent plus rémunérateurs, et le taux de l'intérêt montera de nouveau. L'honorable ministre ne peut pas dire quand cette hausse se produira. Une ère de prospérité peut se lever pour le Canada, malgré les circonstances qui militent aujourd'hui contre une telle probabilité. Il sera dûment compris par le pays, je l'espère, que l'honorable ministre de la justice a approuvé la proposition que le gouvernement devrait fixer le taux de l'intérêt, qu'il devrait nuire à la liberté de contrat entre les banques et leurs clients et déterminer la valeur des capitaux pour des fins de placement. L'honorable ministre de la justice nous a dit que les capitaux placés au Canada ne valent pas plus que 7 pour cent. C'est une des choses les plus susceptibles de causer des dommages que l'on ait dites depuis longtemps au sujet du pays, et l'honorable ministre doit en prendre la responsabilité.

L'amendement est rejeté.

Le comité lève sa séance et rapporte progrès.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée et la séance levée à 1.15 a. m. (vendredi).

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 2 mai, 1890.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

EXPLICATIONS PERSONNELLES.

M. WOOD (Westmoreland) : Avant que l'ordre du jour soit appelé, je désire donner des explications à la chambre. On a attiré mon attention sur un article du *Globe* de Toronto, relativement à ce qui s'est passé au parlement, l'autre soir ; cet article s'accorde si peu avec la vérité, que je crois de mon devoir d'en parler. Je ne lirai pas tout l'article, mais en voici une partie :

Il arrive que M. Wood est le principal propriétaire du chemin de fer d'Albert et du Cap Tormentine, lequel a été construit pour des fins d'intérêt privé presque entièrement avec de l'argent du public, \$118,000 fournies par le gouvernement fédéral et une autre somme par la province. Un des principaux objets de la construction de ce chemin était d'atteindre quelques moulins appartenant en partie à M. Wood. En outre, l'année dernière, le gouvernement a accordé \$50,000 et, cette année, \$110,000 pour la construction d'un quai au Cap Tormentine, quai qui n'est pas nécessaire dans l'intérêt public, de fait, il ne sert à personne, si ce n'est à M. Wood et à son chemin de fer et à ses moulins.

Relativement à l'énoncé qui concerne les moulins de M. Wood, je désire dire que je ne possède aucun moulin et que je n'ai aucun intérêt dans les moulins qui peuvent se trouver le long de ce chemin de fer. J'ajouterai que je n'ai aucune propriété le long de ce chemin et que je n'ai aucun intérêt privé ou personnel à ce que ce chemin de fer soit construit. Quant à l'énoncé qu'il a été construit presque entièrement avec des deniers reçus du coffre public, je dirai que tous ceux qui

M. CASEY

connaissent quelque chose de la construction du chemin, savent que les subsides accordés étaient tout à fait insuffisants pour payer le coût de la construction et que, outre les subsides, un fort montant de capitaux privés a été placé dans cette entreprise. Je dirai, de plus, que depuis la construction du chemin, je n'en ai retiré aucun avantage personnel.

Au contraire, en outre de l'argent que j'ai mis dans le chemin de fer, j'ai consacré, depuis quelques années, une partie considérable de mon temps à la surveillance des travaux de construction et aux opérations du chemin de fer, et pour tous ces services, je n'ai jamais demandé ni reçu, ni je ne m'attends de recevoir un seul dollar. Quant au fait que le quai n'est pas nécessaire dans l'intérêt public au Cap Tormentine, et que ce quai n'est utile qu'à M. Wood, pour son chemin de fer et ses moulins, comme je l'ai déjà déclaré à la chambre, ces crédits ont été votés non pas à ma demande, mais à la demande des députés de l'Île du Prince-Édouard, et cela, après qu'un comité de la chambre eût fait un rapport recommandant ces allocations. Je pourrais ajouter que ce n'est pas une entreprise nouvelle, mais que la compagnie qui construit ce chemin de fer a été constituée en corporation en 1874. Ce sujet a été discuté ici longtemps avant que je fusse député dans ce parlement, et mon prédécesseur, dans le comté de Westmoreland, a favorisé la construction de ce chemin et de ce quai, en permettant que le gouvernement dont il faisait partie aiderait à leur construction. Je désire ajouter que je ne regrette rien de ce que j'ai fait au sujet de ce chemin, et que je considère que j'aurais failli à mes devoirs comme citoyen et comme homme public, si je n'avais pas fait tout en mon pouvoir pour assurer sa construction.

PRIMES SUR LE FER EN GUEUSE.

M. FOSTER : Je propose que la chambre se forme en comité sur la résolution suivante :

Qu'il est expédient de prescrire, par mesure législative, qu'une prime de deux piastres par tonne soit payée pour tout fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien, entre le 1er juillet 1892 et le 30 juin 1897, inclusivement.

Ce n'est qu'une application plus étendue de la politique adoptée par la chambre en 1883, et qui est aujourd'hui suivie en Canada.

En 1883, une prime de \$1.50 par tonne a été accordée pendant trois ans à compter de cette date et que, de 1886 à 1889, cette prime serait de \$1 par tonne, et qu'ensuite, elle n'aurait plus lieu. En 1886, l'on a accordé une prime de \$1.50 jusqu'en 1889, et une autre de \$1, à partir de 1889 jusqu'à 1892. Nous proposons maintenant d'accorder une prime de \$2 par tonne, à partir de 1892 jusqu'à 1897. Dans le cours des dix dernières années, le Canada a importé en moyenne 200,000 tonnes de fer chaque année, et l'importation augmente constamment. Le Canada possède tous les avantages pour la fabrication du fer. Nous avons du minerai en grande quantité dans les différentes parties du pays, et dans beaucoup de cas, il se trouve à proximité de la pierre calcaire et du combustible nécessaire pour sa fabrication. L'on peut demander pourquoi il est nécessaire d'accorder un tel encouragement, puisque nous possédons toutes les facilités naturelles pour la production du fer.

En jetant un coup d'œil sur l'histoire de la production du fer, tout le monde peut répondre à cette